RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR SÉANCE DU 18 MARS 2025

Convocation

Date de la convocation: 05/03/2025

Date de l'affichage convocation : 05/03/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 21/03/2025 Publiée ou notifiée le : 21/03/2025

Nombres de membres afférents au Comité Syndical: 32

Nombre de membres en exercice: 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 20

Nombre de pouvoirs : 4 Nombre total votants : 24

L'an deux mil vingt-cinq, dix-huit mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Déléqués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, BÉNARD-LÉQUIPÉ, MANCEAU, MM ALLARD, BOURIN, OLIVIER.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

MM AMY, AVRIL, BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LE BOUFFANT, LORIOT, LOYAU, PAQUET, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

<u>Etaient excusés/absents</u>: Mmes, BOURMAULT, GEORGET, HELLEGOUARC'H, LEGER, MARTIN, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, BIGNON, BOUGAS, LEESCHAEVE, MOURIER, TOURNADRE.

Pouvoir:

Madame HELLEGOUARC'H donne pouvoir à Madame MANCEAU.

Madame RIBOUILLEAULT donne pouvoir à Monsieur AMY.

Monsieur TOURNADRE donne pouvoir à Monsieur ALLARD.

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT.

<u>Assistaient également à la séance</u> :

Sophie GAUBUSSEAU (Directrice)

Délibération 2025 – 12 : ADOPTION DU BUDGET 2025

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2, L.5211-36 et R.5711-1 du CGCT;

VU la délibération 2025-01 du 25 février 2025 prenant acte de la tenue du débat des orientations budgétaires ;

VU le compte financier unique 2024 approuvé par délibération du 2025-10 du 18 mars 2025 ;

VU la délibération 2025-11 du 18 mars 2025 portant affectation du résultat 2025 ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

POUR: 23CONTRE: 0ABSTENTION: 1

- PRECISE que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte financier unique 2024 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance ;

- ADOPTE les 4 sections comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition
11	Charges à caractère général	4 606 325,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	682 000,76 €
65	Autres charges de gestion courante	44 005,00 €
66	Charges financières	42 726,92 €
67	Charges exceptionnelles	100 000,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	258 378,48 €
D023	Virement à la section investissement	0,00 €
	TOTAL	5 733 436,16

En section de fonctionnement. les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition
13	Atténuations de charges	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	211 800,00 €
74	Dotations, subventions et participations	4 476 028,00 €
75	Autres produits de gestion courante	44 802,00 €
78	Dotation aux provisions	100 000,00 €
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 670,01 €
R 002	Résultat reporté	873 136,15 €
TOTAL		5 733 436,16 €

En section d'investissement, les opérations et chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	164 029,30 €
Op 116	Opérations d'équipement	472 557,80 €
204	Subventions d'équipement	20 000,00 €
40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 670,01 €
	Restes à réaliser 2024	28 791,46 €
D 001	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		713 048,57 €

Chapitre	Libellé	Proposition
10	Dotations, fonds divers et réserves	250 000,00 0
13	Subventions d'investissement	16 667,36 €
16	Emprunts	0,00 €
40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	258 378,48 €
R021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
R001	Résultat reporté	188 002,73 €
TOTAL		713 048,57 €

ADOPTE le budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 5 733 436.16 €
 Investissement : 713 048.57€

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pour extrait, copie conforme, Le secrétaire de séance, Pour extrait, copie conforme, Le Président, F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
764 bd des Tourelles
72800 LE LUDE